La Francophonie : îlots ou réseau ?

publié le 01/08/2007 - mis à jour le 25/06/2012

Descriptif :

Rappelons-le de prime abord : le français résiste bien mal face à l'expansion d'autres langues, la voix du français n'est pas non plus la voix de la France ou des Français ; la voix du français est aujourd'hui polyphonique et poursuit une mutation naturelle qui constitue son véritable moyen de survivre.
La francophonie dans le monde est plus que jamais plurielle.

Rappelons-le de prime abord : le français résiste bien mal face à l'expansion d'autres langues, la voix du français n'est pas non plus la voix de la France ou des Français ; la voix du français est aujourd'hui polyphonique et poursuit une mutation naturelle qui constitue son véritable moyen de survivre.

La francophonie dans le monde est plus que jamais plurielle.
Sur le territoire national, nul n'est à l'abri des anglicismes ou à des emprunts à d'autres langues. Dans les DOM comme en Métropole, le français cohabite avec des langues régionales. Dans les TOM, il n'est que la langue officielle. Ainsi le Tahitien est langue officielle au même titre que le français.
La francophonie est un ensemble des régions du monde où l'on parle habituellement le français . Elle se compose de personnes qui n'ont parfois aucun lien actuel avec la France, sinon dans la mesure où elles partagent un héritage linguistique commun avec elle.
L'histoire coloniale de la France comme son rôle diplomatique expliquent la présence du français sur tous les continents. Les chiffres sont difficiles à vérifier d'autant que le français peut-être la langue maternelle ou une langue véhiculaire, cependant on estime le nombre des francophones dans une fourchette comprise entre 120 et 170 millions de personnes, dont plus de 8 millions au Canada

2001, Gatineau, Hull , (Outaouais),
Photo de P.-E. Larivière,
Don de P.-E. Larivière,
Fourni par Collège de l'Outaouais,
17,8 x 13,3 cm, P.-E. Larivière
© Le Québec en images, CCDMD.
Lors des IVes Jeux de la Francophonie,
le pont Interprovincial abrite
les kiosques de vendeuses et vendeurs.
Ils offrent aux touristes l'artisanat
produit dans leur pays d'origine.
Région de Hull-Ottawa, juillet 2001.

Aujourd'hui le français reste l'une des langues officielles de certaines organisations internationales telles que l'ONU ou le Comité International Olympique, et la langue de travail d'autres : l'Organisation maritime internationale à Londres, l'UNESCO à Paris, l'Union Internationale des Télécommunications à Genève, l'Union Postale Internationale à Berne…
Le lien entre États francophones s'est également resserré. Depuis 1986, ils sont plus d'une quarantaine à se réunir tous les deux ans environ, lors de congrès connus sous l'expression « **sommets de la francophonie** ». Ils rassemblent aujourd'hui plus de 55 pays. Les agences et les coopérations sont très nombreuses à l'image de l'**AUPEL-UREF**, l'association des Universités partiellement ou entièrement de langue française -l'Union des Réseaux d'Expression francophones, qui, entre autre chose, favorisent la mobilité des étudiants.
L'union des radios publiques de langue française diffuse également des émissions francophones fruits de collaboration.
Outre les États ou régions de la francophonie, il existe aussi des pays ou des territoires où l'on a maintenu une certaine francophilie. Certains pays sans réel passé francophone possèdent même des communautés francophones comme Veracruz au Mexique ou certaines villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre aux E.U.

L'identité culturelle de certains groupes francophones dépend directement du maintien de la langue française dans leurs régions ou pays. **Le Québec en est un exemple : ses efforts pour défendre l'expression française voire instituer le français comme seule langue officielle ont traversé l'Atlantique**.
La Louisiane présente une situation plus difficile : la disparition progressive de cette langue a incité les autorités

locales à créer le **Conseil pour le Développement du français en Louisiane (CODOFIL)**. Au-delà des structures officielles voire d'institutions, il ne faut pas perdre de vue le rôle et l'influence des arts et des artistes, y compris populaires. La célèbre chanson de Linda Lemay sur « les maudits français » en dit long sur les rapports entre les Français de France et les Québécois, et ne peut laisser indifférent tout touriste ayant franchi l'Atlantique pour la Belle Province.

2001, Gatineau, Hull , (Outaouais), Photo de P.-E. Larivière, Don de P.-E. Larivière, Fourni par Collège de l'Outaouais, 17,8 x 13,3 cm, P.-E. Larivière © Le Québec en images, CCDMD. Le volet Arts et Cultures des IVes Jeux de la Francophonie nous fournit l'occasion de voir évoluer des artistes africains. Région de Hull-Ottawa, juillet 2001

La francophonie en Amérique du Nord est assez représentative de l'évolution du français. Un constat plutôt alarmant ne doit cacher les éléments de la survivance de la francophonie, au Québec ou en Acadie certes, mais aussi dans l'Ouest canadien ou même en Louisiane aux États-Unis.
L'anglais exerce une pression à partir des médias, de l'école et de la culture ; c'est le plus souvent la langue de travail, des médias et de la culture internationale. Dans les petites communautés francophones, l'utilisation du français ne relève que de l'oral, ce qui limite d'autant plus sa transmission. Pourtant des éléments de survivance existent à l'image du bilinguisme canadien. L'opposition à l'anglais ne doit évidemment pas être perçue comme une lutte fratricide entre deux mondes linguistiques, mais comme la volonté du maintien d'un respect mutuel entre les deux nations fondatrices. Malgré tout **la connaissance du français par les anglophones reste largement et proportionnellement inférieure au nombre de francophones parlant anglais**.
L'État a une part de responsabilité comme le montre les efforts du gouvernement québécois. Le Québec conduit une politique dynamique dans la cadre de la défense du français contre l'anglais, par la promotion de l'usage du français dans tous les domaines pour « compenser la précarité permanente du français en Amérique du Nord, face à l'hégémonie de l'anglais, langue dominante du Canada et des États-Unis voisins ».
Les initiatives s'appuient en particulier sur la **Charte de la langue française** de 1977. A l'échelle du Canada, la charte canadienne des droits et des libertés de 1982 doit favoriser l'accès des minorités, tant anglophones que francophones, à un enseignement dans leur langue.

Lors de tensions politiques et culturelles, teintées parfois de nationalisme, on peut observer la prise de mesures assez énergiques pour sauver ou protéger l'expression française. La célèbre loi 101 est de ce point de vue exemplaire.

Dans la foulée de la **Révolution tranquille**, la lutte pour la reconnaissance du français devient un enjeu important. Elle est au cœur du resserrement des liens avec la France et de batailles spécifiques comme celles livrées en faveur de l'enseignement en français à Saint-Léonard ou de la francisation de l'Université McGill.
C'est dans ce contexte que le gouvernement d'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand fait adopter à l'Assemblée nationale une loi faisant la promotion de l'enseignement du français dans les écoles. Cette loi ne fait cependant pas l'unanimité. Elle provoque, avant même son adoption, plusieurs manifestations houleuses. Les francophones lui reprochent notamment de permettre aux parents anglophones de choisir l'école et la langue d'enseignement de leur choix, pour leurs enfants. **La victoire électorale du Parti québécois, au soir du 15 novembre 1976, a marqué un tournant décisif dans la politique linguistique du Québec**.
Héritier des réformes amorcées par la Révolution tranquille, le gouvernement de René Lévesque a poursuivi la politique de l'État interventionniste en l'appliquant au domaine de la langue. Les francophones ont salué comme un événement historique cette loi qui venait modifier complètement les règles du jeu entre l'anglais et le français. **La Charte de la langue française, souvent plus connue sous son nom officieux de loi 101, a été adoptée le 26 août 1977**.
A l'époque, la population québécoise était formée de 80 % de francophones, de 15 % d'anglophones et de 5 % d'allophones, il importait que le français, plutôt que l'anglais, devienne la langue commune de tous les Québécois. C'est pourquoi la majorité devait s'imposer devant les minorités, **d'où le rejet du bilinguisme officiel** dont l'expérience passée a démontré qu'il constituait la plus grande menace à la survie du français sur le continent nord-américain, parce qu'il entraînait la dégradation de la langue de la majorité, favorisait l'unilinguisme des anglophones et assurait la prédominance de l'anglais dans tous les secteurs.

_ **Cette Charte de la langue française précise que tous les enfants qui ont des parents francophones doivent aller à l'école française et ce du primaire jusqu'au Cégep**. La loi 101 dit aussi que tout affichage ou

1970, Québec,
rue Saint-Amable, (Québec),
Photo de Pierre Gignac,
Don du Collège François-Xavier-Garneau,
Fourni par Hélène Martineau,
18 x 13 cm, Pierre Gignac
© Le Québec en images, CCDMD.
Vue depuis l'axe sud-ouest,
depuis le parc de la Francophonie.

communication des compagnies doivent se faire en français, que tous les services publiques doivent être en français. Cette loi affirmait que la langue de travail doit être le français et la chose la plus importante, la loi dit que la langue officiel du Québec est le français. En bref, la Charte de la langue française s'est fixé comme objectif de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

1970, Québec, rue Saint-Amable, (Québec),
Photo de Pierre Gignac,
Don de Collège François-Xavier-Garneau,
Fourni par Hélène Martineau,
18 x 13 cm, Pierre Gignac
© Le Québec en images, CCDMD.
Vue depuis l'axe sud-ouest,
depuis le parc de la Francophonie.

Une trentaine d'années après la promulgation de la Charte de la langue française, beaucoup de chemin a été parcouru, mais la situation du français reste fragile, en butte à de nouvelles pressions. Comme l'écrit Guy Rocher : "Il est certain que le contexte de 2005 est, à plusieurs égards, bien différent de celui que l'on connaissait en 1977 (...) Mais ce nouveau contexte, plutôt que de nous rassurer sur l'avenir de la langue française au Québec, appelle l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique adaptée aux défis et aux contraintes qui seront ceux du XXIe siècle (...)
La situation (actuelle) de la langue française au Québec exige que s'ouvre un nouveau chantier de réflexion, non pas d'abord sur une loi, mais sur la politique linguistique dont la loi sera l'expression juridique et politique." La mondialisation de l'économie, l'implantation massive des technologies de l'information, l'augmentation de l'immigration, la reconnaissance de plus en plus grande des minorités, la préoccupation des Québécois à l'égard de la qualité de leur langue, voilà autant de données nouvelles dont il faut tenir compte.

La France a également pris parfois des décisions qui tendent vers une crispation ou une défense de la langue française, selon les positions. C'est le cas de la **loi Toubon** qui s'appuie sur une disposition introduite en 1992 dans la Constitution : « La langue de la République est le français » (article 2). Ainsi la loi reconnaît le droit au citoyen français, pour les textes légaux, mais aussi au salarié pour tout ce qui touche au contrat de travail et au consommateur pour ce qui concerne la présentation des produits, les modes d'emploi et les garanties, de s'exprimer et de recevoir toute information utile en français.
Corrélativement, elle crée l'obligation d'une rédaction en langue française. Cette loi remplace aussi la loi no 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne. La loi Toubon fait également suite à la loi n° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française.
Cependant, la loi Toubon a été fortement édulcorée à la suite d'un recours devant le Conseil constitutionnel. Le Conseil a estimé que le principe de la liberté de pensée et d'expression, inscrit à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, s'opposait à ce que la loi fixe la terminologie précise à employer par les organismes de télévision ou de radio ou par des personnes privées dans l'ensemble de leurs activités. Le législateur ne peut régler le vocabulaire à employer que pour les personnes morales de droit public et les personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public.

Il semble évident **dans le contexte de la mondialisation que la francophonie ne survivra qu'en réseau** . Le temps de l'ilot francophone est révolu comme le montrent les multiples cas d'assimilation de communautés francophones qui n'avaient pas su s'ouvrir sur le monde et nouer des contacts solides avec d'autres régions ou groupes francophones.
Dans le même temps il est tout aussi clair que que la francophonie aujourd'hui n'a pas de dimension exclusivement culturelle, les sommets de la francophonies ou certains votes à l'ONU nous rappellent la dimension géopolitique de cette francophonie. Les enjeux sont multiples et planétaires.

On lira avec profit :
- *Réflexion sur le concept de l'Amérique française* , Sébastien Lancereau,
éditeur : Les cahiers du Musée de la Civilisation / Québec, 2003, 157 pages.

Documents joints

charte de la francophonie (PDF de 96.9 ko)

Quelques ressources sur la question (PDF de 22.9 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.